

VIVRE ENSEMBLE

MAINTIEN DES PROCÉDURES D'ASILE
LE SEM PRÊT À TOUT

VOUS ÊTES
CONVOQUÉ !



HERS

BULLETIN POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

VE 177/mai 2020

SOMMAIRE

TÉMOIGNAGE – <i>Louise Wehrli</i>	2
En quarantaine car vulnérable, il reçoit une décision Dublin	
PORTRAIT – <i>Orphée Mouthuy</i>	4
De RMNA à meilleur apprenti genevois, le parcours d'Anbesa / Un cursus chamboulé par le Covid-19	
CHRONIQUE MONDE – <i>Elisa Turtschi</i>	8
Covid-19 dans les hotspots : l'abandon européen	
ENGAGEMENT – <i>Elisa Turtschi</i>	10
Eli: des avocat-e-s contre l'Europe du non-droit	
GRÈCE-SUISSE – <i>Raphaël Rey</i>	13
Des regroupements familiaux qui traînent en longueur	
BD – <i>Cindy Falconnet</i>	16
Cette fois le soleil ne se couchera pas	
RÉCIT – <i>Danilo Gay</i>	21
Visite en Bosnie pour épauler les associations locales	
PROCÉDURE – <i>Jasmine Caye</i>	24
Auditions : une mauvaise traduction et la vie d'un demandeur d'asile peut basculer	
LIVRE – <i>Nora Bernardi et Nicole Andreetta</i>	26
Chroniques de l'asile, Aldo Brina	
PARTENARIAT – <i>Sophie Malka</i>	28
Les voix de l'asile d'Exilia Films	

Comité de rédaction

Nicole Andreetta (GE)
Danielle Othenin-Girard (NE)
Christophe Tafelmacher (VD)
Marie-Claire Kunz (GE)
Raphaël Rey (GE)
Emmanuelle Hazan (GE)
Nora Bernardi (GE)
Anouk Piraud (GE)
Louise Wehrli (NE)
Geneviève Lévine-Cuennet (VS)
Anne-Laure Bertrand (GE/NE)
Elisa Turtschi (VD)

Rédactrice responsable

Sophie Malka
vivre.ensemble@asile.ch

Chargée de projet
Comptoir des médias
Giada de Coulon
media@asile.ch

Stagiaire

Orphée Mouthuy

Correctrice

Catherine Forster

Conception graphique

kaliata@l-artichaut

Mise en pages

jennifer@l-artichaut

VIVRE ENSEMBLE – asile.ch

CP 171 / 1211 Genève 8

022 320 60 94

vivre.ensemble@asile.ch

ÉDITORIAL

L'APRÈS-CORONAVIRUS ?

À l'heure d'écrire cet éditorial, nous vivons encore sous le régime du semi-confinement. Très vite est apparue l'importance pour notre petite équipe de s'unir à d'autres associations de terrain qui se sont retrouvées elles-aussi isolées, avec des informations parcellaires mais souvent très préoccupantes sur la gestion de la pandémie par les autorités d'asile.

Nous nous sommes alors attachées à questionner cette politique et à faire circuler ces informations (4^e de couverture). Pour garder une trace du refus total du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et de sa ministre de tutelle Karin Keller-Sutter de soumettre la politique migratoire aux impératifs de santé publique et pour ne pas oublier les innombrables appels aux autorités fédérales de suspendre les procédures d'asile en raison des risques qu'elles font courir à l'ensemble de la population alors qu'elles ne relèvent d'aucune urgence.

De fait, les «mesures» communiquées par Berne n'ont été que des opérations politiques qui ont malheureusement réussi à duper la plupart des médias et à faire taire certaines œuvres d'entraide sans doute trop dépendantes des mandats fédéraux. Le SEM annonce la réouverture «d'ici quelques semaines» d'un centre fédéral pour protéger les requérant-e-s? Rappelons que les mesures de distanciation sociale et d'hygiène dans les lieux collectifs sont une obligation pour les autorités, sous peine de mise en danger de la vie d'autrui. C'est le SEM qui constraint les demandeurs d'asile à loger dans ces grands centres isolés, avec des horaires d'entrée et de sortie. Leurs habitant-e-s n'ont pas la même liberté que nous de se protéger, ni les moyens d'acheter des masques, des gants, d'avoir accès à une pharmacie, à un médecin. La responsabilité du SEM et des autorités cantonales d'asile de les protéger d'une contamination est donc totale.

En réalité la poursuite des procédures exigée par Karin Keller-Sutter et le SEM contredit l'injonction sanitaire de «restez à la maison, sauvez des vies». Celles-ci imposent des déplacements en transports publics dans toute la Suisse, la multiplication des rencontres entre acteurs de l'asile et la sollicitation d'un corps médical déjà surchargé. Alors que les frontières ont été fermées, que la majorité des pays européens avoisinants ont suspendu les procédures d'asile, à quoi rime la notification d'un renvoi Dublin à une personne vulnérable et angoissée (p.2)?

Cyniquement, la Conseillère fédérale a affirmé défendre l'État de droit. Or, l'ordonnance *Covid 19 asile* valide notamment le fait que des décisions puissent être prises malgré l'absence d'une défense juridique lors de l'audition. Imaginez cela dans le système judiciaire ordinaire: l'autorité s'arroge le droit de vous juger, y compris en l'absence de votre avocat, pour cause d'état d'urgence...

Du haut de leur tour d'ivoire, les autorités d'asile sont restées dans leur logique gestionnaire et sécuritaire de la migration. La pandémie peut être l'occasion de ramener le débat sur le terrain des valeurs. Après avoir subi le confinement ou l'impossibilité de sortir de nos frontières, la population pourrait être plus à même de comprendre l'inanité des restrictions de mouvement et interdictions de voyages imposées aux personnes réfugiées. La Suisse manque de personnel médical, d'ouvriers agricoles? L'Allemagne a facilité l'engagement de médecins réfugiés, le Portugal et l'Italie ont régularisé temporairement ses sans papiers pour leur assurer un accès à la santé. L'extraordinaire solidarité qui s'exprime depuis mars pour lutter contre une maladie qui ne connaît ni frontière ni statut peut être un moteur pour un monde un peu plus juste.

TEMOIGNAGE

EN QUARANTINE CAR VULNÉRABLE, IL REÇOIT UNE DÉCISION DUBLIN

En arrivant en Suisse, j'imaginais enfin pouvoir poser mes valises. Je ne pensais pas avoir de problème avec les accords de Dublin. Je n'imaginais pas non plus le bruit et l'agressivité régnant dans le centre pour réfugiés dans lequel j'ai été placé. C'était comme revenir dans le contexte violent de mon pays. Ensuite, j'ai été transféré dans un bâtiment avec des familles et des personnes mineures. C'était plus calme et je m'y suis senti plus en sécurité. J'aidais à la cuisine tous les jours pour garder mon esprit occupé. Je ne voulais surtout pas devenir dépendant de médicaments contre le stress.

Puis le coronavirus est arrivé. Les gens ici viennent de partout, bougent beaucoup et on ne sait pas qui a le virus ou pas, car certains ne présentent pas de symptômes. Cela me fait peur car je souffre d'asthme et de souffle court. Quand j'ai des crises, cela dure au moins un mois. J'ai donc commencé à porter des gants, à me laver les mains dès que je touchais quelque chose et à porter un masque. Je pense qu'attraper le virus serait pour moi une condamnation à mort. Plus je lis dessus, plus je pense que le monde arrive à sa fin. Mais je fais de mon mieux pour dépasser cette pensée. Je me dis: « t'es venu de si loin, t'as échappé au danger, t'as cherché la sécurité, la liberté. T'as tellement souffert, tu peux pas mourir comme ça du virus! »

Lorsque fin mars, mon colocataire a été testé positif au coronavirus, j'ai été placé en quarantaine, en tant que personne à risque, et j'ai dû arrêter toutes mes activités. Du jour au lendemain, je me suis retrouvé seul

dans une pièce 24h/24. J'ai vraiment pensé que j'avais attrapé le virus aussi. Quand le personnel de sécurité m'a apporté de la nourriture, ils l'ont posée au sol devant ma porte parce qu'ils ont dit que je pouvais être contaminé. Le premier soir, ils avaient même oublié de m'apporter de la nourriture. J'ai frappé plusieurs fois à ma porte fermée à clé, mais personne ne m'entendait. Je ne pouvais pas ouvrir la fenêtre non plus. Après avoir téléphoné à une amie qui a contacté le centre, ils m'ont apporté, à 21h30, des pâtes froides sans sauce dont la date d'expiration notée sur l'emballage plastique était dépassée de deux jours. J'ai alors presque perdu la raison.

La pratique du Monopoly comme stratégie de survie

Le lendemain, mon avocate m'a téléphoné et m'a annoncé que j'avais reçu une décision (de renvoi) Dublin France. Je ne savais pas quoi penser sur le moment, mais les larmes ont commencé à couler tout de suite sur mon visage. Je me suis dit: « ça recommence ». J'avais essayé si dur de m'en sortir, mais ça ne fonctionnait pas. J'ai pleuré toute la journée. Je ne veux pas retourner dans la rue en France. Et cette situation avec le virus m'effraie encore plus. Mon avocate m'a dit qu'elle allait faire recours. Cela m'a rassuré un peu.

Ensuite les choses se sont améliorées. La nourriture était meilleure, la porte a été coincée avec une poubelle: je pouvais donc entendre et voir ce qui se passait à l'extérieur. Durant cette période, j'ai regardé beaucoup de cartoons pour m'occuper la tête et me faire rire. Avant la quarantaine, j'allais à des consultations en psychiatrie chaque semaine, mais tout s'est arrêté ensuite. Mon avocate a demandé à l'infirmier la poursuite de la prise en charge par téléphone, mais pour le moment rien n'a été mis en place. Ils disent être trop occupés.

Après environ une semaine, j'ai été transféré dans le bâtiment où je vivais avant, mais dans une zone spéciale pour les personnes vulnérables. J'y suis depuis plus de deux semaines. C'est mieux: il y a des gens avec qui je peux parler, même s'ils n'en ont pas toujours envie. Nous sommes 7. Ils nous autorisent à sortir une heure par jour hors du centre. Je mets alors un masque. J'en ai reçu plusieurs

depuis peu. Les seules visites que nous avons sont celles des gens de l'ORS qui nous apportent de la nourriture et celles des infirmières une fois par jour qui nous prennent le pouls et la température. Elles n'ont pas le temps de rester discuter. Le temps est long.

J'ai découvert le jeu du Monopoly. J'étais sceptique quand on m'a proposé d'y jouer, mais j'ai dit oui. Ils m'ont expliqués les règles. Puis très vite, je les ai tous battus. J'y joue depuis au moins deux fois par jour, à chaque fois pendant 2-3 heures. Quand je joue, je suis concentré sur la stratégie, donc pas sur mes autres problèmes.

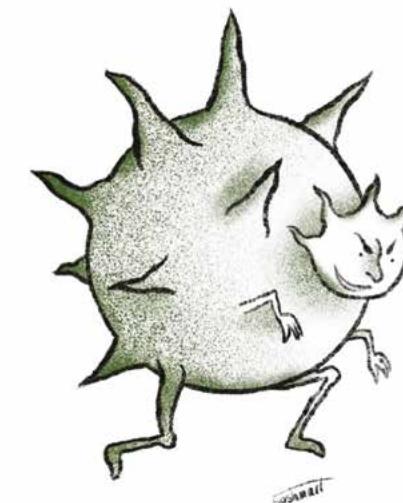
Je suis une personne très active en temps normal. Je marche beaucoup, je danse, je nage et je ne reste jamais longtemps à la maison. Juste avant d'arriver en Suisse, j'ai été enfermé pendant deux mois dans un appartement. La quarantaine me rappelle cet épisode. Je sais qu'il est plus sûr pour ma santé de rester là. Je pense que j'y serai jusqu'à la fin de la crise ou jusqu'à mon transfert ailleurs. Mais je ne sais pas si je pourrai rester en Suisse.

J'essaie de continuer à rire et à faire rire les gens.

JJ, 20 ans.

TÉMOIGNAGE RECUEILLI PAR
LOUISE WEHRLI

@artkoshm



PORTRAIT

DE REQUÉRANT D'ASILE MINEUR NON ACCOMPAGNÉ À MEILLEUR APPRENTI GENEVOIS, LE PARCOURS D'ANBESA

Anbesa Gebretsadik a la victoire modeste, mais il est déterminé et enthousiaste. En formation en ferblanterie, il vient de remporter le concours Geneva Skills 2020, qui voit s'affronter les apprentis genevois sur des tâches spécifiques, exigeant savoir-faire et rapidité. Anbesa a eu la chance de rencontrer quelques bonnes personnes au cours de sa vie à Genève qui l'ont aidé à trouver cette place d'apprentissage. Il a aussi sans conteste su saisir les opportunités et les mains tendues lorsqu'elles se présentaient. Notre rencontre avec lui a été l'occasion de parler avant tout de sa victoire, mais aussi de son apprentissage, de ses centres d'intérêt et de son expérience. Il est venu accompagné de Pierre Bach, son tuteur de Reliance depuis novembre 2015. La confiance que l'on perçoit entre eux a donné à l'entretien un ton particulièrement bienveillant. Derrière une certaine réserve et une grande modestie, Anbesa s'est livré avec le sourire, encouragé parfois par son tuteur, dont les souvenirs et ressentis sont venus compléter le récit du jeune apprenti.

Anbesa a 23 ans. Arrivé d'Érythrée en tant que mineur non accompagné il y a 6 ans, il est actuellement dans sa 3e année d'un double apprentissage à plein temps, ferblantier et installateur sanitaire. Suite aux encouragements de son responsable d'atelier, il s'est inscrit au concours Geneva Skills 2020, qui a eu lieu ces 31 janvier et 1er février 2020. L'occasion pour lui de tester ses compétences avant l'examen du CFC de ferblanterie en juin 2020. Déjà champion de cross à Genève, le jeune homme ne semble pas avoir peur de la compétition. Il a envisagé le défi avec confiance, rassuré par ses bonnes notes en apprentissage. Mais le jour du concours, la présence du public et des concurrents fait monter la pression. Il faut réaliser dans le temps imparti deux pièces de ferblanterie, une en cuivre et une en aluminium, sur la base de plans donnés le jour du concours, pièces qui doivent correspondre à celles qu'ont réalisées les professeurs, mais que les participants ne peuvent pas voir avant d'avoir terminé. Très concentré et appliqué, comme en

témoignent les photos et vidéos prises lors du concours, Anbesa termine ses œuvres avec une heure d'avance à chaque fois. Et remporte le 1^{er} prix...

L'APPRENTISSAGE EN FERBLANTERIE ET INSTALLATEUR SANITAIRE

C'est grâce au soutien de son tuteur et de personnes empathiques qui ont croisé sa route qu'Anbesa a trouvé sa place d'apprentissage. Ayant déjà eu un aperçu de la ferblanterie lors d'une formation générale dans les métiers de la construction dans un camp en Éthiopie, il s'est essayé en Suisse à différents métiers au travers de stages, qui lui ont permis de confirmer son intérêt pour le métier de plombier dans un premier temps. L'intervention de la secrétaire chargée des inscriptions a constitué un moment essentiel dans ce parcours, comme le souligne Pierre. C'est elle qui a encouragé Anbesa à s'écouter réellement et à postuler non pas pour des CFPC¹ ou AFP², aux tests d'entrées plus abordables, mais pour l'apprentissage de ferblantier-



Anbesa Gebretsadik lors du concours Geneva Skills 2020 ©GenevaSkills 2020

installateur sanitaire, plus difficile d'accès, mais aussi plus attrayant aux yeux d'Anbesa. Un conseil qui sera déterminant. Mais avant de prendre ses marques, le jeune apprenti a dû s'accrocher: « Au début, c'était difficile à cause de la langue, pour comprendre ce qui m'était demandé. Il me manquait du vocabulaire ». Depuis, il s'est lié d'amitié avec ses collègues, qu'il retrouve parfois hors de la formation. Selon son tuteur, c'est justement le fait d'avoir été immergé dans des contextes francophones qui a permis à Anbesa d'améliorer son français et ses perspectives à Genève, notamment dans sa recherche de logement. Aujourd'hui, il est souvent invité par ses amis et s'exprime même avec quelques pointes d'accent genevois...

SA RELATION AVEC SON TUTEUR ET SA VIE À GENÈVE

Lorsque l'on demande à Anbesa en quoi son tuteur l'a aidé dans ses démarches à Genève, il résume simplement: « Sans lui, il n'y aurait rien ». La reconnaissance que témoigne Anbesa envers Pierre et la fierté de celui-ci vis-à-vis du parcours du jeune Érythréen sont éloquentes. En novembre 2015, au lancement du projet de Reliance accompagnant les MNA dans leur orientation sociale et professionnelle, Anbesa était l'un des rares jeunes de son entourage à avoir accepté l'intervention d'un tuteur. Pas évident pour autant, pour un jeune devenu rapidement autonome, de laisser entrer dans son quotidien une personne

¹ CFPC: formation au Centre de formation professionnelle construction

² AFP: attestation fédérale de formation professionnelle



Anbesa Gebretsadik lors du concours Geneva Skills 2020 ©GenevaSkills 2020

avec un tel rôle et de lui faire confiance. Peu à peu, tuteur et jeune apprenti ont fait de la place l'un à l'autre dans leur vie respective. Anbesa a rencontré la famille de Pierre à plusieurs reprises, mais le tutoiement n'est arrivé que récemment et l'apprentissage de la culture suisse, voire genevoise, se fait progressivement.

Au gré des rencontres, on sent chez Anbesa une véritable ouverture aux autres, une capacité à se laisser guider et à développer des relations avec cette société à laquelle il cherche aussi à contribuer. Bénévole deux ans de suite au tournoi de tennis en fauteuil roulant Swiss Open, il entend y retourner l'an prochain. S'il vit aujourd'hui en colocation, il voit régulièrement la famille qui lui a sous-loué une chambre de 2016 à 2018. Et il s'investit également auprès des jeunes mineurs non accompagnés, dans le cadre de l'Association de médiatrices interculturelles (AMIC).

LES LIENS FAMILIAUX ENTRE L'ÉRYTHRÉE, GENÈVE, ISRAËL ET HAWAÏ

Une petite réserve se ressent dans les réponses d'Anbesa lorsque l'on évoque sa famille ou ses aspirations futures. Serait-ce le reflet d'une certaine envie de vivre le moment présent, le «ici et maintenant», de profiter un peu de ce qu'il a acquis et construit au cours de sa vie genevoise? Ou celui de sa modestie, qui l'incite à mettre surtout le travail de son tuteur en lumière?

Après avoir vécu en Éthiopie dans un camp tenu par le HCR norvégien, la famille d'Anbesa est aujourd'hui totalement dispersée. En Érythrée ne vivent plus que son grand-père et son frère, déjà marié. Son père, lui, est actuellement à Tel-Aviv. Il y a connu 2 ans de rétention. Sa mère, ses frères et sa sœur vivent à Hawaï. Ils y ont entamé des démarches pour réunir la famille. Malgré la distance, Anbesa a pu partager avec eux la bonne nouvelle de sa victoire au concours.

ORPHÉE MOUTHUY

APPRENTISSAGE UN CURSUS CHAMBOULÉ PAR LE VIRUS

Le confinement a forcé le monde du travail et de la formation à se réinventer, voire à improviser: écoles et lieux d'apprentissages fermés, patrons exigeant parfois la poursuite de l'activité, sans forcément de mesures de protection adéquate, école en ligne à laquelle ni les équipes formatrices, ni les jeunes n'étaient préparés ou équipés. Les apprenti-e-s ont dû s'adapter aux nouvelles façons d'apprendre, exigeant plus d'autonomie. Le rôle cadrant des parents est à cet égard souvent essentiel. Dans ce contexte, les populations défavorisées et/ou migrantes sont pénalisées, par manque de matériel, de ressources, en raison de la langue, etc. Les jeunes en formation issu-e-s de l'asile arrivé-e-s en Suisse sans leurs parents (RMNA) sont ainsi particulièrement à risque, même après leurs 18 ans. Avec un encadrement parfois en baisse, parfois déficient, ils et elles se retrouvent isolé-e-s, sans information, sans cadre. Alors que son portrait (pages 5, 6) était déjà rédigé et bouclé, nous avons recontacté Anbesa Gebretsadik pour savoir comment il vit son confinement depuis mi-mars.

Sans surprise, le rôle de Pierre, le tuteur d'Anbesa, a pris une dimension essentielle. Son assistante sociale l'avait informé être disponible, mais c'est vers Pierre qu'il se tourne en cas de difficulté scolaire, informatique ou pratique. Il l'appelle une à deux fois par jour. S'il devait avoir un doute pour sa santé, c'est aussi à lui qu'il s'adresserait.

Les professeurs ont transmis les devoirs par mail, Google Classroom ou même Whatsapp, et les apprentis peuvent arranger

leur temps à leur façon. Un cadre relâché qui peut s'avérer désurpant selon les personnes. «La concentration à la maison n'est pas la même qu'à l'école», reconnaît Anbesa. Pour garder un rythme et ne pas faire courir de risque à son colocataire, qui fait partie des personnes vulnérables, Anbesa sort le matin tôt puis reste à l'intérieur une fois rentré. Ses journées s'équilibreront ainsi entre les devoirs, le dessin technique en particulier, le sport et les appels téléphoniques avec sa famille et ses amis.

Malgré cette assiduité, Anbesa reste inquiet pour les examens finaux de juin: aucun exercice pratique n'est possible actuellement et certaines méthodes n'ont pas été vues de manière approfondie. Comme tous les apprentis, il attend donc les décisions finales fédérales et cantonales, encore incertaines et disparates, au moment de cette publication.

ORPHÉE MOUTHUY

Pour plus d'informations à ce sujet

- SOSF, *Marie Saulnier Bloch, Covid-19 et apprenti-e-s titulaires de permis B réfugié, F et N. Protégeons les apprenti-e-s issu-e-s de l'asile*, avril 2020
- 24heures, *Les apprentis ne devront pas refaire leur année*, 20 avril 2020
- Le Temps, *Coronavirus: l'inquiétante situation des apprentis*, 22 mars 2020



CHRONIQUE ➤

COVID-19 DANS LES HOTSPOTS: L'ABANDON EUROPÉEN



Lesbos, comme tous les hotspots grecs, est une zone européenne de non-droit, où les principes au fondement même de l'Union sont bafoués. Et la situation se détériore continuellement: en réaction à l'ouverture de la frontière turque, le gouvernement grec a décidé de suspendre dès le 1er mars l'enregistrement de nouvelles demandes d'asile, piétinant ainsi un droit humain élémentaire. Selon Human Rights Watch, plus de 600 personnes, arrivées après cette date, sont actuellement détenues dans des conditions déplorables, sans accès à une défense juridique et sans pouvoir déposer une demande d'asile, dans l'attente d'être renvoyées directement vers leurs pays d'origine ou un pays de transit «sûr» tel que la Turquie¹.



Elisa Turtschi

¹ Human Rights Watch, «Greece: Grant Asylum Access to New Arrivals; Authorities Prevent Access to Services, Plan Transfers to Mainland Detention», 20 mars 2020. Consulté le 23 mars 2020.

² National Center for Social Solidarity, «Situation Update: Unaccompanied Children (UAC) in Greece», chiffres du 29 février 2020.

³ Filippo Grandi, UN High Commissioner for Refugees, on the COVID-19 crisis, 19 March 2020

La pandémie actuelle ajoute une dimension dramatique supplémentaire à la situation. Les camps des hotspots ne sont absolument pas en mesure de faire face à une propagation du Covid-19. Rappelons-le: à Moria, 20 000 personnes vivent dans un espace prévu pour 3 000. Des familles dorment entassées dans des petites tentes de camping, il est donc impossible de garder une distance de sécurité. La nourriture et les médicaments manquent; il y a un robinet d'eau pour 1 300 personnes, et généralement pas de savon. Le camp est le lieu idéal pour entraîner une contamination rapide d'une population déjà vulnérable. À cela s'ajoute le fait que les réfugié-e-s d'asile sont privé-e-s, depuis juillet 2019, d'accès à la sécurité sociale grecque. Or, sans assurance maladie, il ne leur est guère possible d'effectuer des tests de dépistage pourtant nécessaires.

Si certains États européens s'étaient dit prêts à accueillir des mineur-e-s non-accompagné-e-s, cet engagement est longtemps resté lettre morte, en raison des nouvelles restrictions d'entrée édictées pour lutter contre la pandémie (p.13). En Suisse, l'octroi de visas d'entrée sur le territoire, y compris pour permettre le regroupement familial, est suspendu jusqu'au 15 juin. Les conséquences en sont dramatiques: selon les derniers chiffres du Centre National pour la Solidarité Sociale, il y a actuellement 5 379 enfants seuls en Grèce, dont 479 ont moins de 14 ans. 1 105 d'entre eux vivent dans des conditions insécurites, dormant à la rue, dans des squats, ou dans des appartements en compagnie d'autres personnes².

Les mesures sanitaires ne doivent pas justifier la suspension du droit d'asile. D'autant que des solutions peuvent être trouvées, comme le rappelle Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations-Unies: «Si des risques pour la santé sont identifiés, des dispositifs de dépistage peuvent être mis en place, ainsi que des tests, une quarantaine et d'autres mesures. (...) Ces mesures permettront aux autorités de gérer l'arrivée des demandeurs d'asile et des réfugiés de manière sûre, tout en respectant les normes internationales de protection des réfugiés destinées à sauver des vies»³.

C'est toujours en temps de crise qu'il faut le plus défendre les droits et les acquis sociaux. La pandémie actuelle, aussi grave soit-elle, ne doit pas nous permettre d'oublier les personnes bloquées dans les hotspots. Aussi, si l'on veut, comme le prétend Karin Keller-Sutter, défendre un état de droit crédible, il faut intervenir au plus vite pour transférer les personnes des îles sur le continent, leur offrir un hébergement qui réponde aux normes de sécurité sanitaire et procéder, sans plus attendre, aux regroupements familiaux, en priorité pour les mineur-e-s. Comme le revendique la société civile, avec son mot d'ordre #LeaveNoOneBehind, la crise actuelle doit se combattre sans ne laisser personne derrière.

ELISA TURTSCHI

ENGAGEMENT

ELIL: DES AVOCAT-E-S CONTRE L'EUROPE DU NON-DROIT

En quittant le centre-ville de Mytilène, capitale de Lesbos, il faut rouler une dizaine de minutes en longeant la mer, face à la côte turque, pour apercevoir les premières tentes plantées au milieu des oliviers. C'est le début de ce qui est appelé « l'oliveraie », un campement informel où dorment celles et ceux qui n'ont pas trouvé de place à l'intérieur du camp de Moria. Sur l'île, près de 20 000 personnes, dont 65 % de femmes et d'enfants, tentent de survivre dans l'attente d'une avancée de leur procédure d'asile.

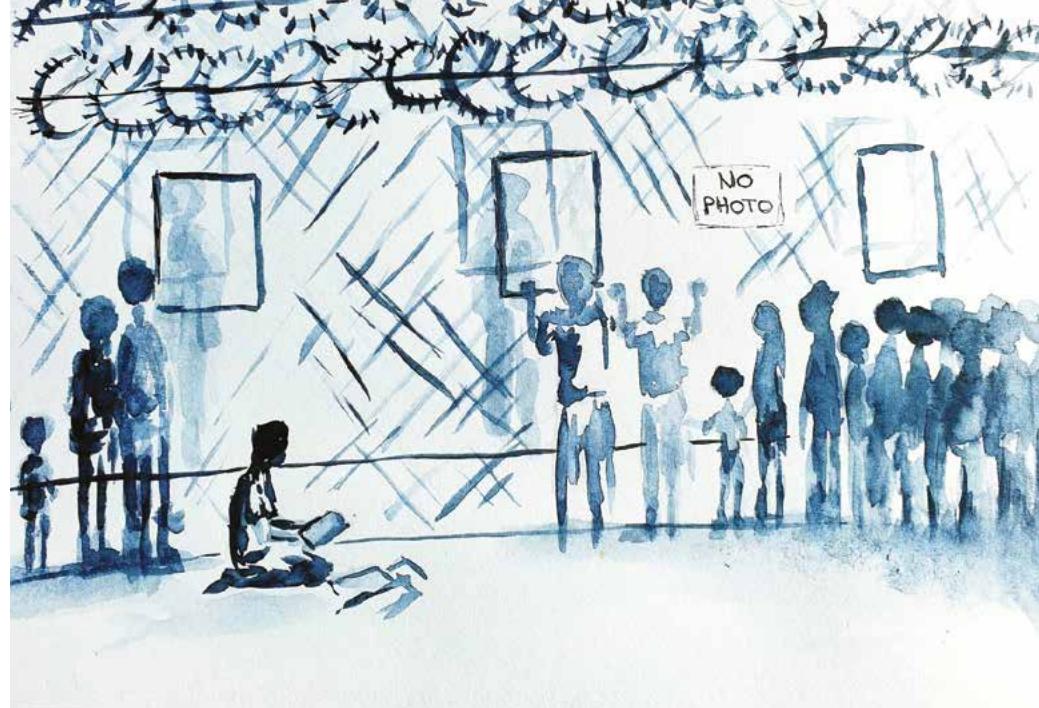
Conformément à l'accord passé entre l'Union européenne et la Turquie en 2016, les personnes réfugiées qui arrivent sur les îles grecques sont tenues d'y rester jusqu'à ce que leur demande de protection soit traitée. En contrepartie notamment d'un soutien financier de l'Union Européenne, la Turquie s'engage à reprendre les personnes, majoritairement d'origine syrienne, dont la demande d'asile peut, selon les autorités en charge du premier entretien d'évaluation, être traitée par la Turquie¹. Ces dernières peuvent ainsi y être renvoyées sans que leurs motifs d'asile soient examinés. Pour les autres, il va falloir attendre la deuxième audition plus approfondie.

Imposée par cet accord au moment où les îles étaient déjà saturées, cette restriction de mouvement a engendré un cercle vicieux: le nombre toujours plus élevé de personnes bloquées sur l'île s'est répercuté sur la vitesse de la procédure d'asile. Et

plus celle-ci est lente, plus le nombre de personnes augmente. Il en résulte une situation intenable où des gens arrivés en 2019 se voient convoqués pour leur audition d'asile en 2021! Leur attente dans le camp peut ainsi durer deux ans, parfois plus, sans avoir le droit de quitter l'île. Or, les conditions de vie dans ce que l'on a dénommé les « hotspots » sont de plus en plus infernales:

« Nous voyons des enfants se cogner la tête contre les murs, leurs dents pourrir et noircir. Les femmes dorment avec des couches de peur d'aller aux toilettes la nuit. Les adolescents tentent de se suicider et de s'entretuer. Parfois ils y parviennent. (...) Je rencontre des enfants de 9 ans, 12 ans, qui vivent seuls dehors. (...) Il y a des aveugles, des personnes handicapées, épileptiques, sans accès aux soins ni à une aide psychologique. Et les longues files d'attente pour de la nourriture qui s'épuise. » (Anna, assistante

¹ L'une des conséquences principales de l'accord passé entre l'Union Européenne et la Turquie est l'instauration de la procédure des frontières, appelée procédure « fast track ». Celle-ci prévoit que toutes les personnes d'origine syrienne passent un premier entretien destiné uniquement à évaluer leur possibilité à demander l'asile en Turquie. Si tel est le cas, les autorités en charge de l'entretien rendent une décision de « nonentrée en matière ». La procédure d'asile n'est pas poursuivie et la personne est sommée de retourner en Turquie. Pour les personnes possédant d'autres nationalités, la procédure diffère selon que leur pays d'origine soit considéré comme à forte probabilité d'obtenir l'asile ou non : dans le premier cas de figure (par exemple Afghanistan, RDC, etc), la personne sera questionnée aussi bien sur ses motifs d'asile que sur ses possibilités de protection en Turquie. Dans le second cas de figure (ressortissant-e de pays considérés comme sûrs), seuls les motifs d'asile sont examinés, un retour en Turquie n'est pas envisagé.



Elisa Turtshi

juridique pour l'ONG ELIL à Lesbos de septembre 2019 à mars 2020

À cette attente interminable dans des conditions indicibles s'ajoute la violence de l'incertitude: aucune explication concernant la procédure d'asile n'est donnée par les autorités à l'arrivée. Les gens ne savent souvent pas qu'ils seront bloqués à Lesbos pendant des mois et lorsqu'ils reçoivent leur date d'audition, c'est le choc. Or, connaître le déroulement de la procédure et sur la base de quels critères les autorités rendent leurs décisions est absolument crucial pour faire valoir ses droits. Savoir, par exemple, que passé le délai de trois mois après l'arrivée, il n'est plus possible de demander à être réuni avec un proche parent résidant dans un autre pays d'Europe. Une limitation particulièrement dangereuse pour les mineur-e-s seul-e-s qui essayent de rejoindre un adulte de leur famille. Or, actuellement, la plupart des gens – personnes mineures incluses – se rendent à leur audition d'asile sans n'avoir jamais pu bénéficier des conseils d'un-e avocat-e.

Saisir les ressorts de la procédure est d'autant plus complexe que celle-ci est en constante évolution. Ainsi, depuis janvier, une nouvelle loi est entrée en vigueur dans le but d'accélérer les procédures. Celle-ci prévoit que les personnes arrivées sur l'île depuis le début de l'année 2020 sont convoquées pour leur audition dans les jours qui suivent le dépôt de leur demande de protection. Or, dans un laps de temps aussi court, il n'est guère possible de se renseigner sur la procédure ou ses droits. En outre, cette nouvelle pratique se superpose à l'ancienne loi toujours en vigueur pour les milliers de personnes arrivées précédemment. Elle ne règle donc en rien la situation de ces dernières, tout en aggravant la confusion générale et les tensions qui en découlent.

C'est pour essayer de pallier ce manque d'information que l'ONG European Lawyers In Lesbos (ELIL) a été créée en 2016 par Le Conseil des barreaux européens (CCBE) et la Fédération allemande des avocat-e-s (DAV). Chaque matin, les avocat-e-s bénévoles, sous la supervision de collègues grecs et

GRÈCE-SUISSE

DES REGROUPEMENTS FAMILIAUX QUI TRAÎNENT EN LONGUEUR

l'aide de traducteurs et traductrices infatigables, enchaînent les entretiens dans trois containers en métal situés en bordure de « l'oliveraie », autour et entre lesquels de plus en plus de tentes de camping s'encastrent. Durant ces entrevues, elles et ils informent les gens sur le déroulement de la procédure, sur les questions qui seront posées à l'audition d'asile, ou les appuient dans leurs demandes de regroupement familial avec des membres de la famille proche vivant en Europe, une démarche qui concerne en premier plan les personnes mineures non accompagnées.

Comme l'explique Anna, pour ces jeunes en nombre croissant dans le camp, être en lien avec un-e avocat-e est particulièrement important: « Il s'agit d'apporter aux enfants le soutien d'un adulte et de leur faire comprendre ce qui se passe: le processus dans lequel ils se trouvent, pourquoi ils sont coincés en Grèce, ce que cela signifie de demander l'asile et, s'ils ont une famille en Europe, comment la rejoindre. Les enfants qui ont échappé à la guerre ont encore plus besoin de sécurité, de stabilité, de l'entourage des adultes et d'une vie quotidienne normale. Ici, ils vivent tout l'opposé. » Un autre aspect juridique crucial pour les mineur-e-s concerne la reconnaissance de

leur âge. En effet, une grande partie des enfants qui ne possèdent pas de documents d'identité sont considérés par les autorités comme majeurs. Les conséquences en sont dramatiques puisque cela ferme la porte à toute possibilité de regroupement familial, rend possible un renvoi direct vers la Turquie et fait que des personnes mineures – non reconnues comme telles – sont détenues dans la prison du camp, en violation complète des Droits de l'enfant.

Plus largement, les avocat-e-s tentent surtout de créer un espace d'écoute où les réfugié-e-s ne subissent pas une énième fois l'humiliation de se faire claquer une porte bureaucratique au nez. Ce principe au cœur, ils et elles se démènent pour ne recaler personne, ce qui n'est malheureusement pas toujours possible. Le travail acharné d'ELIL et des autres ONG sur place reste une goutte d'eau au milieu d'un océan de violence et d'arbitraire administratifs. Car si le soutien juridique est une nécessité de première urgence, il n'est pas une solution de fond au drame qui se joue dans les hotspots. La réponse doit être politique et dépend des dirigeant-e-s de l'UE.

ELISA TURTSCHI

APPEL AUX DONS & RECHERCHE DE VOLONTAIRES

ELIL est actuellement à la recherche de fonds pour soutenir l'ouverture d'un centre de soutien juridique sur l'île de Samos. L'ONG recherche également des bénévoles possédant des connaissances en droit d'asile qui souhaiteraient s'engager sur place.

Volontariat: www.europeanlawyersinlesvos.eu/

Pour toute question: elisa.turtschi@gmail.com

POUR SOUTENIR

Donations: à l'attention de European Lawyers in Lesvos gGmbH; Littenstraße 11; 10179 Berlin

Deutsche Bank, Otto-Suhr-Allee 6-16, 10585 Berlin;

IBAN DE95 1007 0024 0088 9998 00; SWIFT/BIC DEUTDEDDBER.

Mention: Donation to European Lawyers in Lesvos gGmbH

Fin 2019, près de 40 000 personnes vivaient dans des conditions extrêmement précaires sur les îles de la mer Égée en Grèce. Parmi celles-ci, 5200 enfants et jeunes non accompagné-e-s étaient dans des camps massivement surpeuplés, tels que celui de Moria à Lesbos (20 000 personnes). Les chiffres sont au passé, la situation en Grèce s'étant considérablement aggravée depuis la décision du gouvernement turc de laisser les réfugié-e-s poursuivre leur voyage vers l'Europe. En janvier 2020, en marge d'une réunion des ministres européens des Affaires intérieures sur les frontières extérieures de l'UE, Karin Keller-Sutter annonçait que la Suisse était prête à accueillir des mineur-e-s non accompagné-e-s se trouvant en Grèce et ayant des liens familiaux en Suisse¹. En pleine crise du coronavirus, alors que le Secrétariat d'État aux migrations vient d'annoncer qu'il allait procéder au transfert d'une vingtaine de mineur-e-s (voir encadré), qu'en est-il de ces déclarations ?

La situation des personnes en quête de protection ayant des liens familiaux en Suisse est notamment réglée par les accords de Dublin, aux articles 6, 8, 9 et 10². En raison des conditions en Grèce et des défaillances systémiques dans la procédure d'asile, la Suisse est de toute manière obligée d'effectuer ces regroupements familiaux. Alors que le préambule du règlement Dublin rappelle que « le respect de la vie familiale devrait être une considération primordiale pour les États membres », les déclarations des autorités suisses concernant ces mineur-e-s sonnent déjà creuses. Et, pour les autres prétendant-e-s à un regroupement familial, les conjoint-e-s par exemple, la suspension jusqu'au 15 juin 2020 de toute autorisation d'entrée en Suisse pour les ressortissant-e-s

d'États tiers³ met en péril la possibilité d'une réunification familiale. Alors qu'il faudrait justement accélérer la mise à l'abri et le désengorgement des hotspots.

Ci-dessous, deux exemples de la lenteur des procédures, des méandres administratifs dans lesquels les dossiers s'enlisent et de la difficulté des personnes à faire reconnaître leur droit au regroupement familial, avant même que les frontières aient été fermées en raison du Covid-19.

15 ANS, BLOQUÉ À LESBOS, ALORS QUE SA MÈRE EST EN SUISSE

Farid⁴, un jeune afghan de 15 ans, vit tout seul dans le camp de Moria à Lesbos, depuis le 13 juillet 2019. Sa mère est arrivée en Suisse, le 13 août 2018, date à laquelle elle a

¹ Conseil fédéral, « Karin Keller-Sutter à Zagreb pour la réunion informelle des ministres JAI », Communiqué, 24.01.2020. Suite à cette annonce, plusieurs pétitions ont été lancées pour demander l'entrée en Suisse de mineur-e-s non accompagné-e-s, avec ou sans famille en Suisse, un hébergement, des soins et une représentation adaptée à leurs besoins, ainsi qu'une procédure d'asile équitable. Voir entre autres la pétition « Protection des enfants et des jeunes en fuite » de Katarina Socha, Marco Pifaretti et Jacqueline Schmid, l'appel de Caritas Suisse ou la pétition d'Amnesty International Suisse.

² Règlement (UE) n° 604/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013, dit Règlement Dublin (RD)

³ Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19)

⁴ Tous les prénoms sont fictifs.



déposé une demande d'asile. Le mois suivant, son mandataire adresse un courriel à l'unité grecque Dublin, leur priant de transmettre à la Suisse une demande de regroupement familial pour le fils de sa mandante⁵. Le 16 septembre, suite à la demande de l'unité grecque, il leur adresse les documents d'identités de Farid. Deux jours plus tard, la Grèce confirme avoir bien reçu la requête de réunification familiale et mentionne que la procédure débutera dès «réception de l'ensemble des documents». Le mandataire s'enquiert alors du type de documents attendus. Après une relance, l'unité grecque le renvoie, une semaine plus tard, vers l'assistante sociale de Farid. Le mandataire fait alors intervenir l'un de ses contacts

⁵ Selon l'art. 8 § 2 RD, « [...] l'État membre dans lequel le mineur non accompagné a introduit une demande de protection internationale prend dès que possible les mesures nécessaires pour identifier les membres de la famille, les frères ou sœurs ou les proches du mineur non accompagné sur le territoire des États membres [...] ».

⁶ En effet, selon l'art. 10 RD, « Si le demandeur a, dans un État membre, un membre de sa famille dont la demande de protection internationale présentée dans cet État membre n'a pas encore fait l'objet d'une première décision sur le fond, cet État membre est responsable de l'examen de la demande de protection internationale, à condition que les intéressés en aient exprimé le souhait par écrit. »

⁷ Giada de Coulon, « Grèce: Agir face à la pandémie et aux demandes d'asile suspendues », asile.ch, 27.03.2020.

⁸ « Admission de 21 requérants mineurs de Grèce », 24Heures, article du 17 avril 2020, consulté le 20 avril 2020.

sur place, qui travaille pour l'organisation juridique ELIL et qui rencontre l'assistante sociale. Celle-ci travaille pour Metadrasi, une ONG mandatée par la Grèce pour le suivi des mineur-e-s non accompagné-e-s. Mais en raison du nombre important d'enfants seul-e-s et du manque de personnel, Metadrasi n'arrive pas à accompagner l'ensemble des enfants. L'assistante sociale propose qu'ELIL se charge directement du suivi de Farid. ELIL prend le mandat de représentation et complète la demande de regroupement familial avec tous les documents que l'enfant et sa mère ont pu collecter. Début novembre, l'unité grecque Dublin demande de nouveaux documents, certains ayant pourtant déjà été adressés. Le problème principal semble être le manque de preuve du lien de filiation, le nom de la mère n'apparaissant pas sur la *tazkira* – la carte d'identité afghane – de Farid. ELIL et le mandataire en Suisse transmettent donc de nouveaux éléments de preuves: des photos de famille et la copie des auditions d'asile de la mère dans lesquelles elle mentionne clairement son fils. Le 10 janvier 2020, le SEM contacte finalement le mandataire et l'informe avoir reçu la demande de regroupement familial de la part de la Grèce. Il redemande des précisions quant au lien de filiation, notamment parce que Farid n'a pas le même nom de famille que ses frères et sœurs. Le mandataire renvoie immédiatement l'ensemble des documents présentés, s'exécutant face à l'excès de zèle des autorités. Le règlement Dublin précise en effet: « l'exigence de la preuve ne doit pas aller au-delà de ce qui est nécessaire pour la bonne application du présent règlement. [...] »

À défaut de preuve formelle, l'État membre requis admet sa responsabilité si les indices sont cohérents, vérifiables et suffisamment détaillés [...]» (RD art. 22 § 4 et 5). Fin mars 2020, toujours aucune nouvelle du SEM. Entretemps, la mère de Farid a obtenu l'asile en Suisse. Le garçon attend depuis près de 9 mois de pouvoir la rejoindre.

ERREUR DE PROCÉDURE

Rêzan, lui, a 35 ans et est originaire de Turquie. Il a déposé une demande d'asile en novembre 2018. Sa femme et sa fille de quatre ans sont en Grèce depuis août 2018. En octobre 2019, il signifie par écrit vouloir les faire venir en Suisse, mettant en copie le document d'enregistrement grec de son épouse et une lettre de consentement signée. Le 1^{er} novembre, le SEM lui répond qu'il doit attendre l'issue de sa procédure d'asile avant de pouvoir demander un regroupement familial et classe sa demande, faisant fi des regroupements familiaux dans le cadre des accords Dublin⁶. Une semaine plus tard, l'unité grecque Dublin adresse au SEM une demande de réunification familiale présentée cette fois par l'épouse de Rêzan. Il faut attendre plus d'un mois pour que le SEM fournit la même réponse qu'à Rêzan: le regroupement pourra se faire en cas de décision positive en fin de procédure. Début janvier, Rêzan réécrit au SEM pour préciser que sa demande ne concerne pas un regroupement familial au sens de la Loi sur l'asile, mais bien une réunification de la famille en vertu du règlement Dublin. Sans nouvelles, Rêzan s'adresse à une mandataire qui relance les autorités fin janvier, sans succès. En mars 2020, Rêzan reçoit une décision positive à sa demande d'asile, qui lui ouvre le droit au regroupement familial pour les réfugié-e-s. Si les autorités avaient appliqué le bon texte de loi, sa femme et sa fille auraient pu être en Suisse depuis plus d'un an.

Que ce soit en raison d'exigences de preuve trop élevées ou de la non-recon-

naissance d'un droit, de longs mois ont été perdus et les procédures sont toujours en cours. Farid fait-il partie des 21 jeunes qui pourront voyager en Suisse? Si ce n'est pas le cas, pour lui comme pour la famille de Rêzan, la lenteur des procédures pourrait avoir des conséquences dramatiques. Avec la crise sanitaire qui paralyse la Suisse et l'Europe entière, ils resteront exposés – comme les milliers d'autres personnes réfugiées sur les îles grecques – pour une période encore indéterminée à une précarité et une insécurité extrême, ainsi qu'à la menace du Covid-19 dans des conditions sanitaires terribles.⁷

RAPHAËL REY
ODAE

MISE À JOUR SUITE AUX RÉCENTES ANNONCES DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS

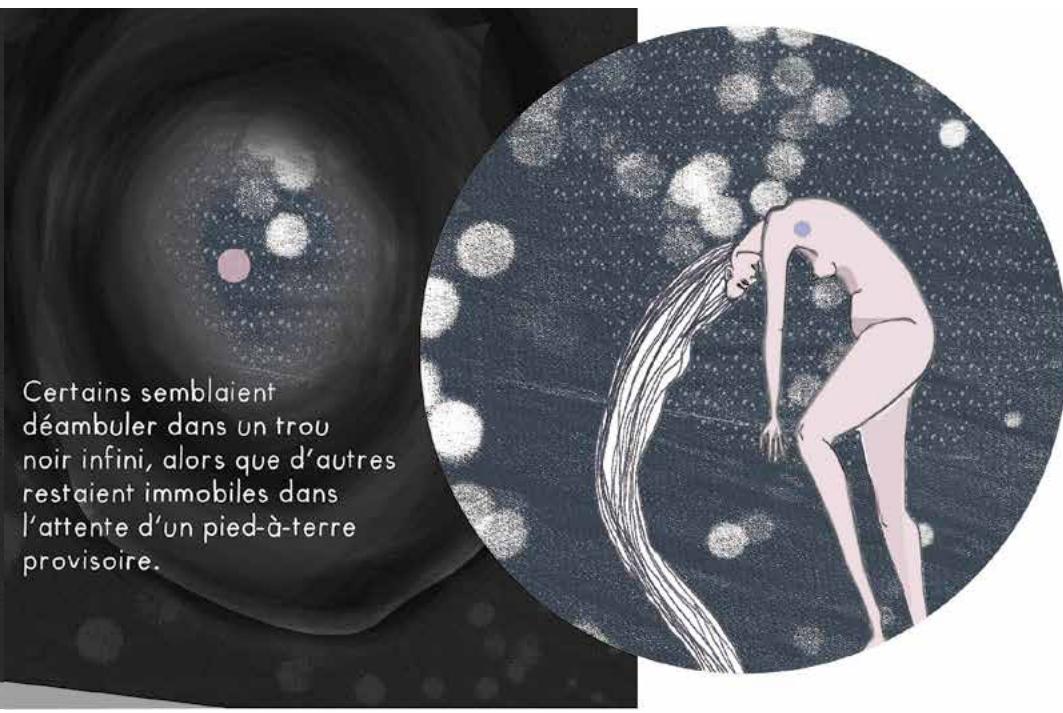
Vendredi 17 avril, nous apprenons que la Suisse avait finalement décidé de procéder au transfert de 21 mineur-e-s non accompagné-e-s actuellement bloqué-e-s en Grèce. Si c'est une bonne nouvelle pour les enfants concernés, cette annonce est malheureusement loin d'être suffisante: actuellement, plus de 5 000 enfants sont toujours bloqués, seuls, en Grèce. La Suisse peut et doit faire bien plus, face au drame qui se joue dans les hotspots.

Il y a de plus lieu de rappeler que, selon les mots du SEM lui-même, cet accueil a lieu «dans le cadre du règlement de Dublin, à condition [que les jeunes] aient des liens familiaux dans notre pays»⁸. En posant ce critère comme condition préalable à l'entrée de ces 21 jeunes, la Suisse ne fait qu'appliquer le droit auquel elle est tenue. D'autres personnes qui devraient, selon ce même règlement, pouvoir être réunies avec leur famille en Suisse (par exemple les conjoint-e-s) sont pour leur part toujours en attente.

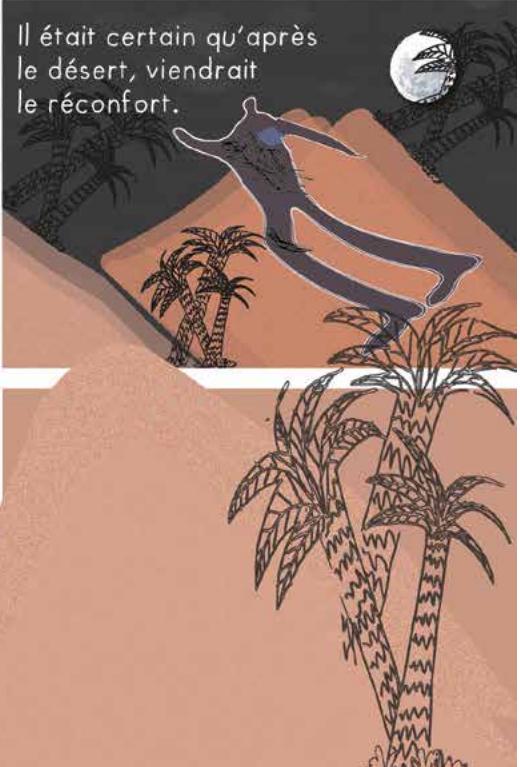
ET

Cette fois, le soleil

ne se couchera pas



Au même moment, lors d'une douce nuit d'été... L'un d'eux finissait son naufrage terrestre, sur une île qui lui était encore inconnue.



Sur l'île il se murmure
que l'attente rend
le désespoir inaudible
et qu'il transforme
ces hommes en ombres.

L'enfant et l'ombre se regardèrent
dans le blanc des yeux jusqu'à
percevoir le bleu profond
de leurs âmes.

Puis, elle lui
tendit la preuve
d'une existence
pourtant bien
réelle.



Soudain, le corps
de l'ombre réapparut.
Il était là, face à l'enfant
qui le regardait.

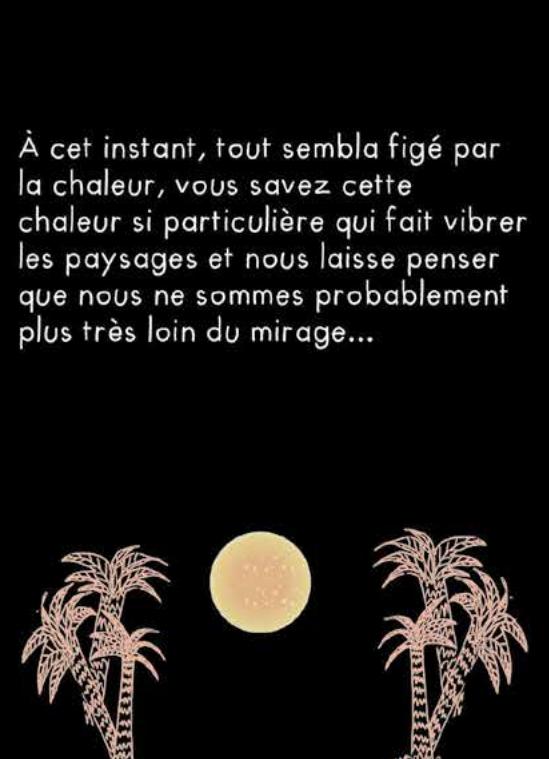
Celui-ci oublia un
instant que les hommes
pouvaient être aussi
froids que l'hiver.



L'ombre du survivant, pour la première fois considérée, lui raconta :

Il y a un an, j'étais jeune et beau
comme toi, mais aujourd'hui,
la vie m'a volé ! Elle a pris ma
famille, marqué ma peau, vieilli
mon visage.

Ne le prends pas mal, mais
je n'aime plus les hommes...
Tous les soirs, quand le soleil
se couche je tremble, par peur
de me faire avaler par l'horizon
sans que personne ne s'en
aperçoive.



Cette fois, le soleil
ne se couchera pas

cf

CETTE FOIS LE SOLEIL NE SE COUCHERA PAS

Le dessin commence là où les mots manquent, là où les maux subsistent. Il exprime ce que la réalité nie, ce que l'esprit ne peut admettre. La couleur et leurs ombres donnent corps à mes souvenirs, nés en Grèce, sur l'île de Chios, le 10 février 2017. Ce texte illustré est l'écho de mon engagement auprès d'une association locale, créée par une femme engagée. Jour après jour, elle met tout en œuvre pour maintenir une aide de première urgence aux personnes qui, après avoir fui leur pays, rejoignent les côtes grecques.

Sur l'île, les journées s'écoulent inlassablement, rythmées par le lever du soleil qui illumine ces paysages rosés et les fragiles embarcations accostant après des nuits sombres et périlleuses. Je comprends rapidement que je me trouve dans une salle d'attente à ciel ouvert où les histoires et les visages sont aussi nombreux que les arrivées. Les bagages légers racontent les morceaux d'une vie abandonnée, bien avant la Turquie. Ils évoquent des mois, voire des années, de guerre, de fuite, de séparation, de torture, de renoncement. Le périple n'est pas terminé. Sur le camp, les conditions de vie précaires me confrontent à une dure réalité : violence, dépression, surpeuplement, rats et froid coexistent parmi les milliers de tentes qui se chevauchent et s'amoncellent. Ici, le temps est suspendu, les années sont volées et l'attente devient le maître-mot, redouté de tous. Dans le regard vide de ces femmes, ces hommes et ces enfants, entre la misère et l'impuissance, je perçois néanmoins une lueur d'espoir. Espoir que bénévoles, médecins et avocats veillent chaque jour, avec humanité, à maintenir vivant. « Cette fois, le soleil ne se couchera pas » est né dans ce contexte particulier où les rêves permettent de tenir, où la lumière, la bienveillance et l'humanité sont précieuses. Ne pas détourner le regard, pour ne pas les oublier.

CINDY FALCONNET

RECIT

VISITE EN BOSNIE POUR ÉPAULER LES ASSOCIATIONS LOCALES

« Terminus Bosnie », c'est sous ce terme intriguant que le Forum civique européen (FCE) a organisé une journée d'information à Berne, le 27 novembre 2019. De retour d'une visite en éclaireurs, le FCE avait fait venir des représentantes de la société civile de Bosnie-Herzégovine et de Croatie pour parler du drame qui s'y déroule.



Campement de migrants à la gare de Tuzla, Bosnie, 2020. © E.Narbaud

Parmilliers, des femmes, des hommes, des mineurs isolés originaires d'Afghanistan, de Syrie, d'Iran, du Pakistan, du Maghreb parviennent en Bosnie avec l'espoir d'atteindre l'Europe, par la frontière de la Croatie¹. Mais, celle-ci est hermétiquement fermée. Membre de l'UE depuis 2013, ce pays a reçu une mention de bon élève pour avoir

si bien sécurisé sa frontière extérieure. À coup de millions (190 millions d'euros par an), l'Europe, dont la Suisse, a financé ces politiques de fermeture, militarisant et équipant les polices des frontières. Des milliers de personnes sont prises au piège, elles ne peuvent ni avancer ni reculer !

¹ D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), cette route est essentiellement empruntée par des réfugiés provenant du Pakistan (30 %), de la Syrie (17 %), d'Afghanistan (12 %) et d'Iran (11 %).

LA BOSNIE N'EST PAS LOIN...

Comment rester indifférents à ce drame ? Et comment être solidaires de la population bosnienne sortie d'une guerre fratricide il n'y a que 25 ans ? Notre présence et notre aide ne seraient qu'une goutte d'eau, qu'importe : une petite équipe de cinq ou six personnes se prépare. Grâce à celles qui sont déjà allées sur place, des contacts sont pris avec quelques petites associations pour être au plus proche des populations touchées : une petite église à Tuzla, une responsable de Caritas-Bosnie. Celles-ci nous ouvriront d'autres portes. Elles nous expliquent que « ce ne sont pas des camions de couvertures ou de chaussures dont nous avons besoin : venez, vous ferez marcher le commerce local ! » En peu de temps, sans grand bruit, de généreux donateurs garnissent notre compte, avec l'idée d'acheter sur place les biens nécessaires.

À LA GARE ROUTIÈRE DE TUZLA...

Tout début février, il fait froid, il pleut-neige. À peine sortis du bus, nous nous trouvons face à des dizaines de tentes de plastique déchirées. Des jeunes hommes en sortent. Ils sont arrivés la veille de Serbie. Tuzla est la porte d'entrée de la Bosnie. Pleins d'espoir, ils disent vouloir repartir dans deux jours : destination l'Italie, l'Allemagne !

DANS LES RUES DU VIEUX SARAJEVO, QUELQUES JOURS PLUS TARD...

De nombreuses personnes migrantes sont là. Celles que nous avons rencontrées sont pour la plupart marocaines, des jeunes hommes. Ils vendent des paquets de mouchoirs, parlent volontiers : aucun ne veut rester en Bosnie. Il faut gagner quelques sous pour essayer encore de passer la frontière. Beaucoup l'ont déjà tenté une fois, trois fois ou plus. Des tentatives cyniquement appelées « le game ». Nombreux se sont faits

frapper par les garde-frontières, dépouiller du peu qu'ils avaient, souvent casser leur téléphone. Tous ont dû rebrousser chemin à vide, à travers les forêts.

LA SOCIÉTÉ CIVILE

Ce sont des femmes et des hommes de la société civile qui donnent... de leur temps, de leur énergie, qui soignent, habillent, équipent : « Jr » et son groupe d'une trentaine de bénévoles, « Za » engagée par Caritas-Bosnie ou encore ce couple âgé qui met en route ses amis, une équipe de Tchéquie, etc. Le gouvernement, lui, est paralysé par nature, n'a pas de plan, ne fait rien. Tous le répètent. L'Organisation internationale des migrations et le Haut commissariat aux réfugiés sont néanmoins autorisés à ériger des camps, huit en tout, dont le plus célèbre dans le nord-ouest, à Bihać, principale sortie vers la Croatie (celui de la fameuse décharge de Vucjak, une horreur d'insalubrité, a été fermé en décembre dernier). Nous avons été autorisés à en visiter deux, bien semblables à ceux dont nous avons l'habitude, sauf que leur capacité d'accueil est dépassée. Le « surplus » de personnes migrantes est dans les rues : à la capitale, les tentes sont interdites, elles trouvent un toit dans des « squats-ruines » ou des « hostels » abandonnés que notre photographe a pu visiter. Y règne la puanteur, la promiscuité. Plusieurs personnes sont malades, blessées, sans soins. Par les temps qui courrent, cette situation pourrait s'avérer désastreuse.

DANILO GAY

Cet article a été envoyé à la rédaction alors que la Turquie venait d'ouvrir ses frontières pour laisser passer les personnes migrantes vers l'Europe : 35 000 avaient déjà traversé en cinq jours. Nos amis de Tuzla s'inquiétaient du rythme des arrivées et se sentaient dépassés.



Garage utilisé comme entrepôt de vêtements par le groupe de Jo, Sarajevo, Bosnie, 2020. © E.Narbaud

QUI SE LANCERA ?

La petite équipe lausannoise souhaite repartir en Bosnie, dès que la situation sanitaire internationale le permettra. L'idéal serait que plusieurs petits groupes de Romands se relaient au fil des mois : par une présence, épauler les associations locales et rassembler des fonds pour soutenir leurs activités. Nous sommes prêts à communiquer nos informations. Qui se lèvera, qui entendra leur cri ?

DEUX ÉMISSIONS À PROPOS DE CE VOYAGE

• RTS, Babel, *Derrière la grande muraille de Bosnie*, 16.2.2020

• RTS, Hautes fréquences, *Le cul de sac bosnien*, 16.2.2020

Plus d'infos :

- Forum civique européen, *Route des Balkans*
- Bosnie-Herzégovine. Une étape piège, Shoukri Ahmed, Vivre ensemble 172, avril 2019

PROCÉDURE

AUDITIONS : UNE MAUVAISE TRADUCTION ET LA VIE D'UN DEMANDEUR D'ASILE PEUT BASCULER

En Suisse les problèmes de traduction durant les auditions d'asile sont récurrents. Plusieurs affaires sont actuellement examinées par les instances d'asile suisses, dont une par le Comité des Nations Unies contre la torture (CAT). Dans une lettre adressée fin janvier à Monsieur Mario Gattiker, Secrétaire d'État aux migrations (SEM), soixante-six experts en droit d'asile, dont des juristes, avocats et professeurs de droit, ont demandé l'instauration de l'enregistrement audio des auditions d'asile et l'organisation d'une formation standard pour les interprètes. Plusieurs pays en Europe ont déjà mis en place ce système. En l'adoptant, la Suisse améliorera la qualité de la procédure et contribuera à l'harmonisation nécessaire du droit d'asile en Europe. Mais le SEM temporise et assure qu'il est un des meilleurs dans le domaine.

Ce sujet n'est pas nouveau. En juillet 2017, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) alertait les autorités sur le besoin d'interprètes qualifiés dans la mise en place de la nouvelle procédure accélérée¹. Pour illustrer son propos, l'OSAR revenait sur une audition impliquant un requérant d'asile afghan parlant le dari et un interprète iranien parlant le farsi qui en plus ne maîtrisait pas bien l'allemand. Durant l'audition, la spécialiste du SEM expliquait qu'aucun interprète en dari n'avait pu être trouvé et que le farsi était suffisamment compréhensible pour l'intéressé.

Depuis, rien n'a été fait. Au contraire, la Suisse a pris du retard sur ses voisins alors que la procédure accélérée exige des interprètes compétents et fiables. Il y a eu des problèmes de traduction lors d'auditions impliquant des requérants iraniens, afghans, yézidis, érythréens et kurdes. Les interprètes sont mal formés, mal évalués, mal aiguillés et bien souvent mal surveillés. Les apartés durant les auditions et les contacts durant les pauses sont formellement interdits et pourtant fréquents. Il n'est donc pas rare

que des tensions entre requérants d'asile et interprètes infectent le cours d'une audition qui continue alors qu'elle devrait être interrompue séance tenante.

C'est grave. Les auditions sont parmi les heures les plus importantes dans la vie d'un demandeur d'asile. Elles déterminent l'une des trois issues possibles: le statut de réfugié, l'admission provisoire ou le renvoi. En général le SEM justifie une décision négative sur des incohérences, des contradictions, des propos invraisemblables ou stéréotypés tout en niant les problèmes de traduction même lorsqu'ils figurent au procès-verbal.

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) est régulièrement appelé à se prononcer sur ce problème. Dans un arrêt du 17 février 2020, il précise qu'une mauvaise traduction conduit à un établissement incomplet, voire inexact de l'état de fait, viole gravement le droit d'être entendu du recourant et doit conduire à l'annulation de la décision du SEM².

Questionné à ce sujet, le SEM a répondu que les interprètes ne peuvent «influencer

selon leur bon vouloir les résultats d'auditions et de procédure d'asile» parce qu'ils sont soumis à des règles de travail, parce que leur recrutement résulte d'une procédure par étape qu'il estime satisfaisante et enfin parce que le «système d'assurance qualité» mis en place pour les interprètes fonctionne. Ce système aurait permis le licenciement de plusieurs interprètes «en raison de soupçons de partialité». Néanmoins, les bavures existent et sur le fond, le SEM s'est dit ouvert à l'enregistrement audio des auditions d'asile.

Cela est une bonne chose, car les soupçons de partialité arrivent souvent trop tard. En pratique, ni les auditeurs, ni les représentants juridiques, ni les requérants d'asile ne sont capables de constater les omissions délibérées ou les erreurs des interprètes à moins de maîtriser à la fois la langue d'origine de la personne auditionnée et la langue dans laquelle l'audition est menée.

Par ailleurs, aucune disposition dans la Loi sur l'asile (article 29 LAsi – RS 142.31) ou dans l'ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure (article 19 OA1 – RS142.311)

ne s'y oppose. Une modification de pratique est donc possible au moyen d'une directive.

Enfin, plusieurs pays européens ont déjà mis en place l'enregistrement audio des auditions d'asile. C'est le cas de la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Finlande, la Suède, la Pologne, la Slovénie et Malte. D'autres pays comme l'Italie, Chypre et les Pays-Bas sont en voie de suivre leurs voisins.

JASMINE CAYE

Auteure des blogs forumasile.org
et Le temps des réfugiés

LIRE AUSSI

- [Asile: les superpouvoirs des interprètes, Le temps des réfugiés \(Le Temps\), 16 mai 2019](#)
- [Le sort de la famille Ahmed présenté sur Forum \(RTS\), Le temps des réfugiés \(Le Temps\), 13 juin 2019](#)
- [Plusieurs États européens procèdent déjà à l'enregistrement audio des auditions d'asile. Pourquoi pas la Suisse ?, Le temps des réfugiés \(Le Temps\), 4 octobre 2019](#)

Dans sa réponse datée du 20 mars 2020, Mario Gattiker cherche à rassurer les signataires de la lettre que la qualité de la traduction est une grande préoccupation et qu'à cet égard «le SEM est un des pays-leader dans ce domaine»... Concernant la possibilité d'introduire l'enregistrement audio des auditions d'asile le SEM déclare ce qui suit:

«Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'asile, le SEM examine attentivement les différents moyens, notamment techniques, d'optimiser le processus. Nos premières évaluations ont révélé que l'enregistrement audio des auditions impliquerait de régler de nombreux points techniques et organisationnels en partie complexes. À cet égard, la formulation d'une directive ne saurait être suffisante au vu des différents aspects juridiques dont il faut tenir compte. Le SEM se doit de considérer l'ensemble de ces éléments avant d'envisager une telle introduction.»

Une façon de temporiser. Pourtant le SEM ne voit aucun problème à mettre en place la saisie des téléphones portables des demandeurs d'asile*, qui soulève des problèmes techniques et organisationnels tout aussi conséquents, voire davantage puisque se pose la question épique de la protection des données personnelles, cette réponse renvoie les signataires aux calendes grecques. Peut-être faudrait-il que d'autres, à Berne, se saisissent de la question.

¹ Entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019.

² Tribunal administratif fédéral (TAF): arrêt D-6877/2019 du 17 février 2020. Le droit d'être entendu est compris comme l'un des aspects de la notion générale de procès équitable au sens de l'art. 29 de la Constitution fédérale (cf. ATF 2013/23 consid. 6.1.1).

SMA

* Fouiller les téléphones portables des demandeurs d'asile ? Contestable, inefficace et forcément coûteux, asile.ch, 27 février 2020

« L'APPLICATION DU DROIT D'ASILE NOUS MET À L'ÉPREUVE, PROFITONS-EN POUR DEVENIR PLUS HUMAINS »

Dans ses *Chroniques de l'asile*, parues en mars 2020, Aldo Brina raconte son quotidien au sein d'un petit groupe de combattants qui se démène pour faire face aux injustices du droit d'asile en Suisse: le Secteur réfugiés du Centre social protestant, à Genève, dont il est chargé d'information et de projets. Une équipe dont Vivre Ensemble est très proche (notre bureau jouxte ceux des quatre juristes, de l'assistante sociale et de l'auteur de l'ouvrage) et avec laquelle nous partageons, outre les savoirs et compétences sur l'asile, nos repas et beaucoup de moments de convivialité.

Tout au long de l'ouvrage, Aldo Brina questionne – les lois, le système, les autorités – et se questionne. Comment faire face à la tristesse, l'impuissance et la frustration



de se retrouver jour après jour confronté à tant d'histoires sombres, à tant d'injustices? Comment persévéérer face à des politiques d'asile de plus en plus restrictives?

Les *Chroniques* sont livrées sans filtres: on s'immerge complètement dans le quotidien d'Aldo Brina et de ses collègues. Le livre terminé, on a l'impression d'avoir passé quelques jours avec eux. On partage espoirs et désespoirs, moments de poésie et réunions interminables accompagnées de friandises. Lorsque le droit ne suffit pas, on apprend à être ingénieux et créatifs pour faire en sorte que le besoin de protection des mandataires soit reconnu. On s'étonne et on est presque dérangés quand une collègue conseille au jeune Aldo de refuser d'aider une personne, car son recours n'a pas de chances d'aboutir. Des paragraphes un brin trop honnêtes, que l'on aimerait ne pas avoir lus. Trop tard: on ne peut plus faire comme si de rien n'était.

C'est justement cette authenticité d'émotions, de ressentis qui va permettre de dépasser le cadre du travail bien fait, juste, propre en ordre et conforme à la loi

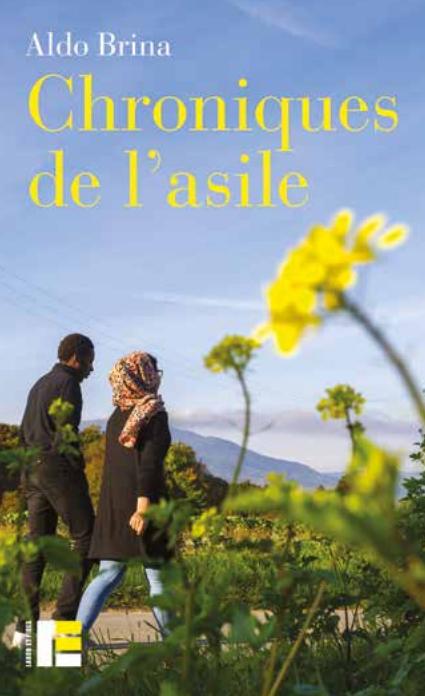
pour laisser de la place à l'autre et tenter de comprendre qui il est. De la colère à la révolte, de l'épuisement à la résignation, malgré les doutes, l'empathie tient bon. Il n'est jamais question d'indifférence.

L'auteur ne nous laisse pas seuls face à ces découvertes: il nous prend par la main et nous accompagne dans ce voyage. Au fil du livre, il nous montre que c'est OK d'être dérangé, choqué, révolté. Ce n'est qu'en se battant avec le cœur ouvert, en reconnaissant notre vulnérabilité qu'il est possible de mener ce combat: «La base de l'engagement, c'est s'ouvrir à une situation d'injustice, la vivre dans sa chair ou, en version moins poétique, se faire rouler dessus par elle. C'est qu'il y a d'abord une sensibilité ouverte qui permet le contact avec l'autre, l'empathie, la bienveillance. Cet état nourrit en profondeur, constitue l'expérience la plus fondamentale d'être humain.» (p. 71)

L'ouverture à l'autre ne peut être dissociée du travail en équipe. Les discussions avec les collègues, les échanges parfois animés lors des réunions, les déceptions partagées sont abondamment évoqués. Ces moments sur le vif sont nécessaires. Suivront la prise de distance et les réflexions qui permettront de garder le cap et de persévéérer.

Carenfin de compte, «la seule certitude de l'asile, c'est cette main qui se tend, ce geste qui revient jour après jour, situation après situation, qui provient d'une solidarité primaire, pragmatique, profondément humaine, en amont de toute considération idéologique, et de toute réflexion tout court peut-être. Puissions-nous nous y adonner encore et encore, le pratiquer sans nous épuiser, le perpétuer sans trop le rigidifier dans des concepts.» (p. 131)

Tenir sur la durée représente déjà une belle victoire. Une victoire qui se célèbre chaque fois que la dignité se dévoile comme expérience de vie partagée. «On pourrait



Chroniques de l'asile,
Aldo Brina, éditions Labor & Fides, mars 2020

penser que la dignité en jeu dans l'asile n'est que celle des personnes en demande de protection... mais la dignité de la société d'accueil est aussi en question. Notre dignité.» (p. 131)

Une lecture inspirante, invitant à prendre exemple sur ces héros méconnus auquel le livre rend hommage: réfugiés, migrants, juristes, militants, citoyens engagés... et plus que toute autre chose, des êtres humains motivés par la rencontre avec l'autre.

NORA BERNARDI ET NICOLE ANDRETTA

PARTENARIAT

LES VOIX DE L'ASILE D'EXILIA FILMS DES TÉMOIGNAGES VIDÉO POUR DOCUMENTER LES RÉALITÉS DE L'ASILE

Vivre Ensemble et l'association *Exilia films* ont lancé, le 8 avril 2020, deux chaînes YouTube visant à donner la parole aux personnes ayant subi un exil forcé ainsi qu'à des acteurs et actrices de terrain. L'objectif est de permettre à de nouveaux publics d'appréhender les réalités de l'asile en Suisse. Des entretiens sont menés et réalisés par les deux instigatrices du projet, expertes du domaine de la migration et de la production vidéo, gage à nos yeux d'une entreprise rigoureuse, documentée, pertinente et originale. La dimension documentaire de la démarche rejoint les objectifs de l'association Vivre Ensemble d'apporter un autre regard sur la migration et d'offrir des outils utiles aux chercheurs, décideurs, journalistes, enseignants. Nous avions prévu de présenter ce partenariat avec *Exilia Films* à travers une série d'événements ce printemps. Le virus en aura décidé autrement. Il a également incité les réalisatrices à donner la parole à deux personnes résidant dans les foyers collectifs, craignant la pandémie et impuissantes à se protéger. Tendez l'oreille, ouvrez les yeux, entendez-les parler.

DIMENSION DU GENRE

Les entretiens filmés s'attachent notamment à raconter la situation des femmes dans la migration. Ces femmes ont connu et connaissent des discriminations tout au long de leur parcours d'exil. Alors qu'elles représentent plus de la moitié des personnes en exil forcé, leur représentation dans l'imaginaire collectif associé à la migration est biaisé. Le monde «des migrants» est perçu comme majoritairement constitué d'hommes seuls et jeunes.

Les femmes sont peu présentes dans les médias, elles sont invisibilisées ou présentées uniquement comme victimes. Restituer leur parole est une façon de leur redonner une place dans l'espace public à laquelle elles n'ont pas toujours accès. Et de montrer leurs forces, leurs ressources. La parole est également donnée à la société civile, celle qui s'engage sur le terrain, à travers les «voix militantes». Des voix qui luttent contre toute forme d'injustices et de discriminations, et qui nous donnent leur regard sur ce monde de l'asile.

«VOIX D'ASILE», PROLONGEMENT DE LA MISSION DE VIVRE ENSEMBLE

L'association Vivre Ensemble est constamment à la recherche de nouvelles façons de raconter les réalités de l'asile et de l'exil en Suisse. Nous avons pour conviction que l'information est un moyen de renforcer la démocratie, et estimons essentiel de fournir au public et au débat public les moyens de comprendre les réalités du terrain, en Suisse et dans le monde. En ce sens, le projet d'atteindre une population plutôt jeune, qui s'informe surtout via les réseaux sociaux, d'offrir également un catalogue vivant de témoins de notre histoire suisse de l'accueil nous paraît une entreprise tant novatrice qu'essentielle au débat démocratique.

Notre collaboration avec *Exilia Films* se concrétise notamment par la diffusion des films et audio via une nouvelle page «Témoignages vidéo» accessible sur notre plateforme d'information asile.ch.

SOPHIE MALKA

LES DEUX CHAÎNES YOUTUBE D'EXILIA FILMS

#1 Exilia Films – Voix d'asile

La parole aux «témoins de l'asile». Interviews de requérant-e-s d'asile autour de leur parcours, leurs conditions de vie, les difficultés liées à leur statut, leurs projets. La restructuration de l'asile et la situation dans les centres fédéraux, les thématiques du regroupement familial, de la vieillesse, de l'accès aux droits, des méandres administratifs y seront abordées.

Déjà en ligne:

Anna – **Cette femme ressent une grande détresse face au coronavirus.** Elle vit dans un centre pour requérant.e.s d'asile. Le partage des espaces communs et le manque d'hygiène lui font peur.

Alex – **Habiter dans un foyer au temps du coronavirus.** – Podcast. Monsieur qui témoigne de la situation actuelle dans les foyers et des craintes des habitant.e.s face à l'impossibilité de se protéger du coronavirus en raison notamment de la promiscuité et du manque d'information.

Amaram – **Vieillir avec le permis F.** Dame âgée originaire du Sri Lanka, Amaram vit depuis 20 ans en Suisse au bénéfice d'une admission provisoire. Elle évoque sa solitude et les difficultés de vie liées à la précarité de son statut.

Saba – **Séparée de ses filles depuis 8 ans.** Réfugiée reconnue en Suisse, Saba a laissé deux filles derrière elle. Elle lutte depuis quatre ans pour tenter de les faire venir auprès d'elle, mais les autorités refusent le regroupement familial, laissant la mère et ses deux filles dans l'incompréhension et une immense détresse.

#2 Exilia Films – Voix citoyennes

Entretiens filmés de personnes engagées bénévolement à côtés des migrant-e-s à titre individuel, dans une association, ou en tant qu'expert-e-s sur le sujet (avocat, sociologue, ethnologue, etc.). On y parle de solidarité, de devoir, de citoyenneté.

Déjà en ligne:

Yvette – **L'ARAVOH: un lieu d'accueil bénévole pour les requérant.e.s d'asile – Partie 1** Yvette Bourgeois raconte ses 20 ans d'engagement dans le contexte d'une certaine hostilité de la population et des autorités de Vallorbe, mais aussi avec le soutien de personnes convaincues de l'utilité et de la pérennité du projet.

Graziella – **s'engager est nécessaire / Pauline** – **agir collectivement.** Deux militantes de Droit de rester pour tou-te-s, investies depuis de nombreuses années dans la défense des droits des migrant-e-s, nous parlent de leur engagement militant et de l'histoire du droit d'asile.

Damien – **s'engager pour s'intégrer** – Podcast. Requérant d'asile en Suisse, il rejoint le collectif Droit de rester et devient acteur de la défense de ses propres droits. La participation aux actions collectives facilite considérablement l'intégration.

Abonnez-vous aux chaînes d'Exilia Films – Voix d'asile et d'Exilia Films – Voix citoyennes pour suivre les nouveaux témoignages postés chaque mois.

COVID-19 ET ASILE

Sélection d'articles à retrouver sur notre plateforme **asile.ch**

- SOSF | Note juridique relative aux mesures prises dans le domaine de l'asile – 27 avril 2020
- Exilia | Témoignage: la vie au foyer au temps du Coronavirus. Épisode 2 – 9 avril 2020
- CSP Genève | Mesures annoncées par le Conseil fédéral: de la poudre aux yeux – 2 avril 2020
- La lutte contre la pandémie dans les foyers pour requérants d'asile passe par l'information. Interview du Dr Sanchis, Unisanté – 31 mars 2020
- La politique migratoire plus importante que la santé publique ? – 26 mars 2020
- Position d'une médecin des HUG: « Maintenir les auditions va à l'encontre des mesures préconisées par la Confédération » – 23 mars 2020
- De l'irresponsabilité des autorités d'asile en période de crise sanitaire – 19 mars 2020
- État d'urgence: quid des réfugiés et du personnel dans les centres fédéraux ? Quid des procédures ? – 13 mars 2020

Gazettes de Vivre Ensemble

- Gazette #5 – Les secours en Méditerranée à la dérive – 23 avril 2020
- Gazette #4 – Corridor humanitaire pour sauver des réfugiés depuis la Grèce: pourquoi la Suisse doit agir aujourd'hui – 19 avril 2020
- Gazette #3 – Les voix de l'asile d'Exilia Films: des témoignages vidéos pour documenter les réalités de l'asile en Suisse – 9 avril 2020
- Gazette #2 – Grèce: pandémie & demandes d'asile – 1 avril 2020
- Gazette #1 – Asile et Coronavirus – 24 mars 2020

Engagez-vous, soutenez-nous, abonnez-vous !

Ou aidez-nous à faire connaître la réalité de l'asile autour de vous,
offrez un abonnement à *Vivre Ensemble* (20 frs/an, 5 numéros)